

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1455-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 16 février 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1455-2026 modifiant le Règlement numéro 0008-2007 concernant le Comité consultatif d'urbanisme relativement aux règles visant le contenu du procès-verbal des séances du CCU ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 20 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 20 février 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland